Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 26 (1875)

Heft: 1

Artikel: Schaffhouse: le Randen est un haut plateau [...]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785628

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

chargent d'expurguer les bois blancs, d'élaguer les jeunes arbres et même d'enlever les mauvaises herbes sans réclamer d'autre salaire que le produit de ces travaux.

4. Police forestière.

Les gardes forestiers de l'état ont dénoncé 44 délits, mais ils n'ont pu découvrir les auteurs que de 40 de ces cas. Soixante personnes avaient pris part à ces 40 délits. 39 rapports avaient trait à des détournements de bois, un à un enlèvement de feuillée, deux à des dommages causés par le voiturage des bois, un enfin était un dommage causé par un ouvrier qui expurguait des bois blancs contre le produit. La valeur du bois détourné, dont une partie cependant avait pu être confisquée, a été taxée par les gardes forestiers à 87 frcs. 70 cts. et le dommage à 21 frcs. 50 cts. Dans 4 cas, le jugement a été prononcé par les tribunaux de district, dans 5 par les tribunaux de cercle, 13 cas ont été jugés par les préfets et 18 par les municipalités. Dans 4 de ces derniers cas, les délinquants impliqués étaient des enfants de 5 à 12 ans, et l'autorité communale, de concert avec l'inspecteur forestier, s'est bornée à les renvoyer après bonne réprimande. Les dédommagements attribués à l'état s'élevaient à 94 frcs. 90 cts., mais 66 frcs. 70 cts. seulement ont pu être réalisés; 3 des délinquants étaient insolvables. Les peines prononcées sont 112 frcs. d'amende et 40 jours de prison. Les délinquants emprisonnés étaient au nombre de 5, ils s'étaient évidemment entendus pour un vol de bois déjà abattu, et valant 59 frcs. 20 cts.; les autres délits étaient la plupart de minime importance. Aucun accusé n'a été déclaré innocent.

Schaffhouse. Le Randen est un haut plateau situé entre 2000 et 3000 pieds d'altitude et formant un dernier prolongement du Jura; il occupe toute la partie Nord-Ouest de notre canton et se termine contre le Rhin à l'Est et au Sud par une série de croupes dont les versants sont assez rapides. Les pentes sont presque toutes boisées, tandis que la plus grande partie du plateau a été jusqu'à présent livré à l'agriculture. Des indices certains témoignent que dans les siècles précédents l'agriculture avait encore une plus grande extension.

La plus grande partie du plateau est formée par les couches du Jura supérieur; elle présente en général un sol pierreux et superficiel. Ces conditions jointes à la grande sécheresse du plateau et à sa situation passablement exposée ne permettent à l'agriculture que de livrer de maigres produits, d'autant plus qu'il n'est guère question d'améliorer les champs, parce que le transport des engrais ne pourrait s'effectuer que très-péniblement depuis les localités situées au loin, dans la vallée. Le sol s'appauvrit donc de plus en plus et maint champ demeurant durant des années en jachère, ne livre plus qu'une maigre pâture aux troupeaux de moutons.

En revanche, ce sol convient à la sylviculture. Sur les mêmes couches, et droit à côté des champs amaigris, on rencontre des boisés de hêtre en bon accroissement partout où le sol, depuis longtemps recouvert de forêts, est assez riche en humus. Même dans les forêts récemment établies, on remarque déjà une amélioration sensible dans la qualité du sol.

D'ailleurs ces faits ne restent pas tout-à-fait inaperçus. Maint propriétaire s'est mis à calculer pour s'en rendre compte, et il a découvert que la culture de ses champs reculés sur le Randen ne lui fournissait plus qu'un résultat négatif. D'un autre côté, la hausse du prix des bois permet de considérer le reboisement comme une exploitation du sol plus profitable. Il faut ajouter que depuis un certain temps on observe une diminution des sources dans les vallées, et un plus haut degré de sécheresse dans notre climat local, et quoique la cause de ces phénomènes doive être cherchée en partie dans un cercle plus étendu, ils attirent aussi l'attention sur l'opporunité qu'il y aurait à mieux boiser les hauteurs du Randen.

Déjà depuis 20 à 30 ans l'état et plusieurs communes ont acquis et reboisé des étendues considérables de ce sol, qui a été payé à raison de 150 à 200 frcs. par arpent en moyenne. Sans doute le grand morcellement des fonds ruraux oppose souvent des difficultés à l'arrondissement des limites de ces jeunes forêts. Cependant nous avons dans notre droit privé une disposition d'après laquelle la plantation d'arbres forestiers peut s'effectuer jusqu'à la limite vis-à-vis de fonds dont la valeur cadastrale est inférieure à 100 frcs. par arpent, tandis qu'au bord des champs de plus de valeur, la loi interdit de planter ces arbres à moins de 25 pieds de la limite. Cette disposition est d'un grand secours pour permettre l'arrondissement et le boisement de ces domaines, parce qu'elle permet d'exercer sur les propriétaires des parcelles enclavées entre les fonds reboisés, une sorte

de pression qui les force à reboiser eux-mêmes ou à vendre au voisin en vue du reboisement, naturellement, dans la règle, c'est la vente qui a lieu.

Le boisement s'effectue ordinairement par des semis, plus rarement par des plantations de pins sylvestres; çà et là on cultive aussi d'autres résineux en mélange ou en peuplements purs. Le pin sylvestre convient fort bien pour les premiers boisements parce qu'il supporte mieux les gels tardifs et la sécheresse, qu'il croît plus rapidement dans les premières années et couvre ainsi plus tôt le sol. Mais il s'éclaircit de bonne heure, alors d'autres essences, capables de supporter l'ombrage, particulièrement des hêtres, s'établissent sous son couvert En ceci la nature donne une précieuse indication. effet, le hêtre est l'essence qui convient le mieux dans ces lieux, à cause du bon accroissement qu'il prend sur les sols calcaires, des services qu'il rend pour améliorer le sol, et de sa force de résistance contre les vents et le poids des neiges. Il va sans dire que nous ne prétendons nullement par là condamner tout mélange de résineux ou d'autres bois feuillus, seulement le hêtre doit former la base du Mais la culture directe du foyard sur les champs arides peuplement. du Randen ne serait pas à conseiller, même des plantations exécutées avec grands soins, souffrent à un haut degré de la sécheresse et des gels tardifs, qui sont fréquents sur ces hauteurs, on doit sans cesse recourir aux cultures complémentaires et néanmoins les jeunes boisés ne parviennent pas à s'élancer. En revanche, le hêtre s'introduit volontiers dans les peuplements clairs de pins sylvestres et l'on peut aisément l'y établir par la culture, de manière que lorsqu'on exploite la première génération forestière composée de pins sylvestres, le sol soit déjà recouvert d'un recru suffisant de hêtres. Ainsi la culture du pin sylvestre doit ouvrir la voie au boisement de hêtres.

C'est ainsi que l'état et diverses communes ont procédé jusqu'ici, dans des proportions modestes, il est vrai. Mais on peut espérer que cette entreprise fera d'autres pas en avant. Ces jours derniers, un député d'une commune du Randen a présenté au grand conseil une motion en vue d'obtenir que l'état encourage par des primes les travaux de boisement dans les champs du Randen. Cette motion a été adoptée sans opposition, elle a même été développée dans ce sens que le gouvernement a été invité à présenter des propositions précisant dans quelle mesure et de quelle manière on doit s'efforcer d'effectuer le reboisement du plateau du Randen.

On peut donc être assuré que cette question sera examinée sous toutes ses faces et que les autorités et le peuple se donneront la main pour la faire avancer par tous les moyens nécessaires. Aussi, quoique bien des difficultés puissent encore venir à l'encontre, le reboisement du plateau du Randen progressera de plus en plus, ce qui rendra à sa destination naturelle une grande étendue de notre sol et pourra tempérer quelque peu l'aridité du plateau du Randen et spécialement des vallées qui en descendent, bien que cette aridité provienne en partie de la nature des roches qui forment la montagne.

Bibliographie.

Genth, Dr. G. Doppelte Riefen. Nouvelle méthode de culture des bois feuillus, à l'usage des propriétaires de forêts et des forestiers. Trèves, librairie Lintz, 1874. Format de poche, 69 pages.

Un chaleureux admirateur des forêts de bois feuillus, indique dans cet écrit la méthode qu'il a employée pour la culture du chêne et du hêtre. Elle consiste dans l'ouverture d'une bande de terrain large de 15 cm., dirigée horizontalement sur les pentes et de l'Est à l'Ouest en plaine; on enlève le gazon sur ces bandes, on trace un sillon au milieu et l'on y sème 10 lb. de faines ou 25 lb. de glands par 100 mêtres courants. Lorsque les jeunes plants ont levé, on pratique autour un léger buttage. L'autour réclame absolument le semis du printemps; il donne des directions pour la conservation des glands et des faines. Il avance parfois des vues qui pourront paraître étranges dans le domaine de la physiologie végétale et de l'aménagement des forêts.

Fischbach, H. Katechismus der Forstbotanik. Avec 77 gravures dans le texte. Troisième édition, augmentée. Leipzig, chez J. J. Weber, 1874. 241 pages in 8.

La première édition de cette botanique forestière a paru en 1862, et malgré sa forme catéchistique qui ne plaît pas à tous les lecteurs, elle a reçu un accueil très-favorable. La troisième édition, que nous annonçons aujourd'hui, a été considérablement augmentée, particulièrement dans la partie spéciale, dans laquelle il a été tenu compte des besoins des administrateurs. Ce livre, dans cette nouvelle éditon, peut donc être recommandé non seulement aux élèves des écoles de sylviculture et aux amateurs de botanique forestière, mais aussi aux forestiers entrés dès longtemps dans la pratique. Bühler, Dr. A. Ueber den Einfluss des Mineralkohlen-

Bergbaus auf die Forstwirthschaft. Etude statistique. Stuttgart, chez Schweizerbart, 1874. 146 pages in 8, avec une carte sur la consommation de la houille en Wurtemberg.

L'auteur donne dans cet ouvrage des tableaux très-précieux et très-bien coordonnés sur la production, la consommation et les prix des charbons fossiles ainsi que sur l'étendue des forêts, leur exploitation et les prix des bois